

Agriculture : des pesticides interdits exportés depuis la France ? Le Conseil d'État saisi

Lecture 1 min

[Accueil](#) [Environnement](#) [Pesticides](#)



En 2023, selon les chiffres de Public Eye, la France a « approuvé l'exportation de 7 294 tonnes de pesticides interdits » par Bruxelles, dont « 4 500 tonnes de pesticides interdits sous forme de substance active ». © Crédit photo : Archives illustration XAVIER LEOTY

Par SudOuest.fr avec AFP

Publié le 13/11/2024 à 9h45.

Mis à jour le 13/11/2024 à 10h03.

« La France continue de produire et d'exporter des substances actives dangereuses, interdites d'usage sur son propre territoire en raison de leur toxicité pour la santé et l'environnement », soulignent deux organismes

L'ONG CCFD-Terre Solidaire et l'institut Veblen ont annoncé mercredi avoir saisi le Conseil d'État pour faire cesser [l'exportation, depuis la France, de pesticides interdits dans l'Union européenne](#). La loi EGalim de 2018 interdit en effet « la production, le stockage et la circulation de produits phytopharmaceutiques » (herbicides, fongicides, insecticides, acaricides...) « contenant des [substances actives non approuvées](#) » dans l'UE. Mais l'exportation des substances actives elles-mêmes n'est pas interdite, comme l'avaient déjà souligné l'ONG suisse Public Eye et l'émission « Vert de rage », diffusée sur France 5.

À VOIR AUSSI

« La France continue de produire et d'exporter des substances actives dangereuses, interdites d'usage sur son propre territoire en raison de leur toxicité pour la santé et l'environnement », soulignent mercredi les deux organismes dans un communiqué commun. Pour élargir l'interdiction aux substances actives, CCFD-Terre Solidaire et l'institut Veblen, un think tank qui réfléchit à la transition écologique, veulent faire annuler et réécrire une circulaire de 2019

qui « précise les conditions d'application » de la loi. Ils ont saisi le Conseil d'État le 7 août et déposé le 4 novembre le mémoire final, indiquent-ils.

Sur le même sujet



[Pesticides : en 2023, la France a maintenu les exportations pourtant interdites de plusieurs substances](#)

Malgré une loi de 2022 interdisant l'exportation de certains pesticides, la France a continué à autoriser leur vente à des pays hors Union Européenne dont les produits agricoles se retrouvent dans nos assiettes

« Incohérence inacceptable »

La circulaire confirme que « la mesure d'interdiction porte uniquement » sur les produits phytopharmaceutiques et ne concerne pas « l'activité de synthèse de substances actives ». Elle « va à rebours de l'objectif de la loi, à savoir renforcer la protection de la santé publique et de l'environnement, et la rend inefficace », jugent les deux organisations, dénonçant une « incohérence inacceptable ». En 2023, selon les chiffres de Public Eye, la France a « approuvé l'exportation de 7 294 tonnes de pesticides interdits » par Bruxelles, dont « 4 500 tonnes de pesticides interdits sous forme de substance active ».

Sur le même sujet



[Les pesticides toujours plus utilisés dans le monde](#)

Les agriculteurs ont consommé 3,54 millions de tonnes de substances actives en 2021, en hausse de 11 % sur dix ans et presque le double par rapport à 1990, selon les données de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

« Dans l'attente de la décision du Conseil d'État », CCFD-Terre Solidaire et l'institut Veblen appellent le gouvernement à « suspendre les exportations de substances actives interdites ». Ils insistent d'ailleurs sur « l'effet boomerang » : l'importation en France de fruits, légumes et fleurs traités par des pesticides fabriqués grâce aux substances exportées par des entreprises françaises. Attaquée par les fédérations des producteurs de pesticides et des semenciers, l'interdiction d'exporter les produits finaux avait été validée en 2020 par le Conseil constitutionnel au nom de la protection de l'environnement et de la santé, érigés en « objectifs de valeur constitutionnelle ».

